



L'appel à projet SOLIDAE 2019 - 2020

Sommaire

L'action
internationale de la
Ville de Paris

L'appel à projet
SOLIDAE 2019

Procédure de
dépôt

01

L'action internationale de la Ville
de Paris

Focus sur l'aide publique au développement de la Ville de Paris

Un pilotage assuré par la délégation générale aux relations internationales



PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

 AIDES D'URGENCES

 DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

 SANTÉ

 EAU ASSAINISSEMENT

 VILLE DURABLE

 CLIMAT

 CULTURE

 INNOVATION DEVT ECONOMIQUE

 Paris est la 1^{ère} collectivité territoriale en termes d'aide publique au développement

 6.3 M€ d'aide publique au développement chaque année (57 M€ en France)

Avec notamment:

- 2M€ : santé
- 1M€ : 1% eau et assainissement
- 245k€ : 1% déchets
- 50k€ : 1% energie

 Plus de 2M€ d'aides d'urgences versées depuis le début de la mandature

2019: 50K€ pour une station de potabilisation suite au passage du cyclone IDAI au Mozambique

2018: 21K€ pour un projet d'urgence WASH au Yemen

2018: Participation de 50K€ au FACECO pour des activités de potabilisation suite au Tsunami dans les Célèbes en Indonésie

2017 et 2018: 2 Soutiens de 50K€ dans le cadre de la crise des Rohingya au Bangladesh et en Birmanie

L'ACTION EXTERIEURE DE LA VILLE DE PARIS

2 APPELS À PROJETS PAR AN

SOLIDAE
SOLidarité Internationale
Déchets Assainissement
Eau Énergies
1M€/an

LABEL
**SOLi
DEV.**
15K€/an

UNE ACTION EN PARTENARIAT



15 COOPÉRATIONS URBAINES ACTIVES EN 2018

AMMAN
BETHLÉEM
JÉRICHO
BEYROUTH

ABIDJAN
ANTANANARIVO
BOBO-DIOULASSO
BRAZZAVILLE
JOHANNESBURG
TUNIS

PHNOM PENH
RANGOUN

MEDELLIN
MEXICO
RIO DE JANEIRO



02

L'appel à projet SOLIDAE
2019-2020

Le dispositif SOLIDAE en chiffres

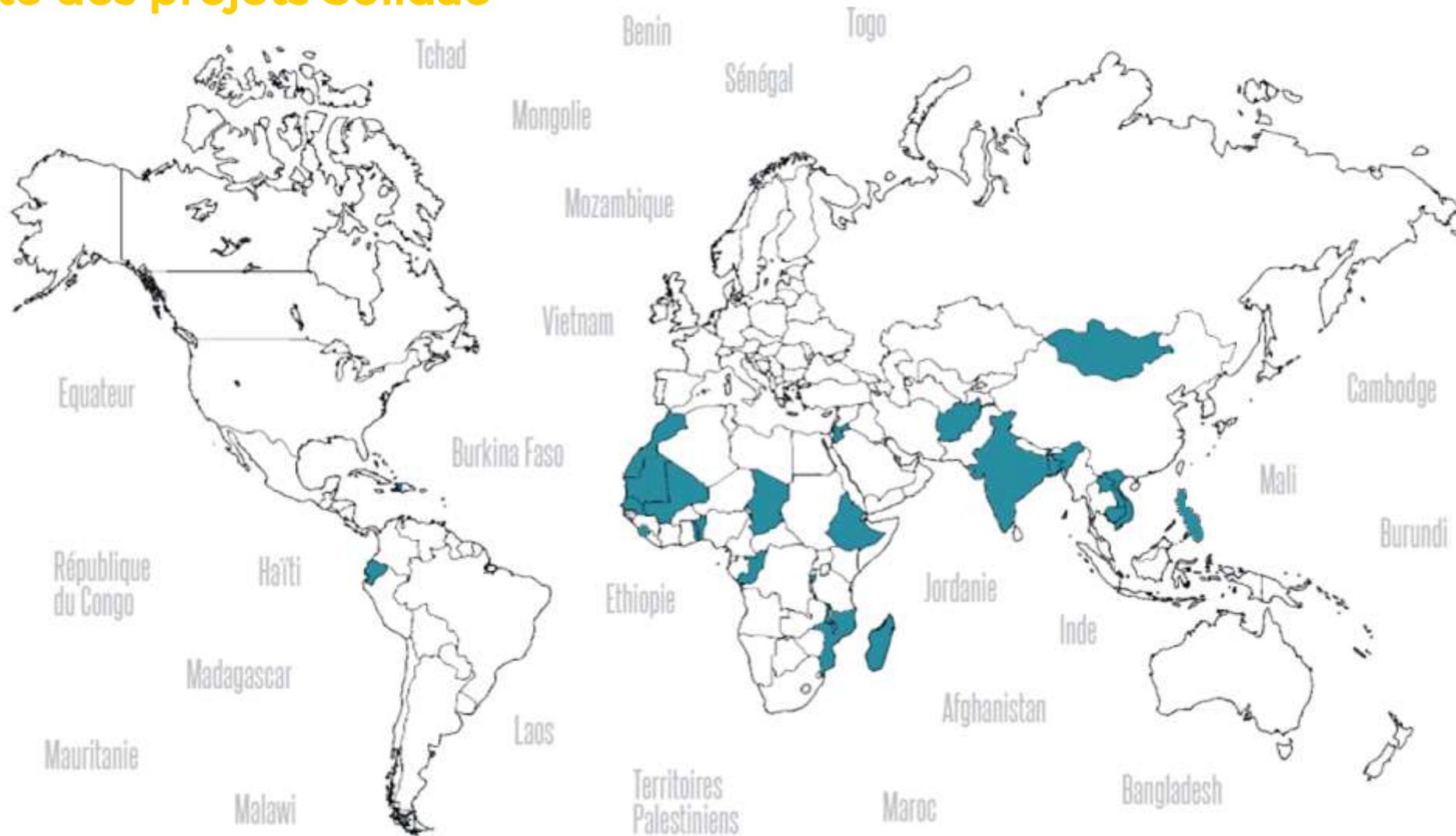
13,7 €
Millions investis

86  
Projets d'ONG soutenus

2,9
MILLIONS
de bénéficiaires

45
Pays d'intervention

La carte des projets Solidae



Qu'est-ce que l'appel à projet SOLIDAE ?

L'appel à projet SOLIDAE a vocation à financer, chaque année, des projets de développement à l'international portés par les associations de droit français.

1. Ce dispositif est possible depuis la promulgation de la loi Oudin-Santini en 2005

2. Il est ouvert sur 4 thématiques contribuant aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD)

- L'accès à l'eau potable
- L'accès à l'assainissement
- La gestion des déchets ménagers
- L'accès à l'énergie



L'appel à projet SOLIDAE 2019

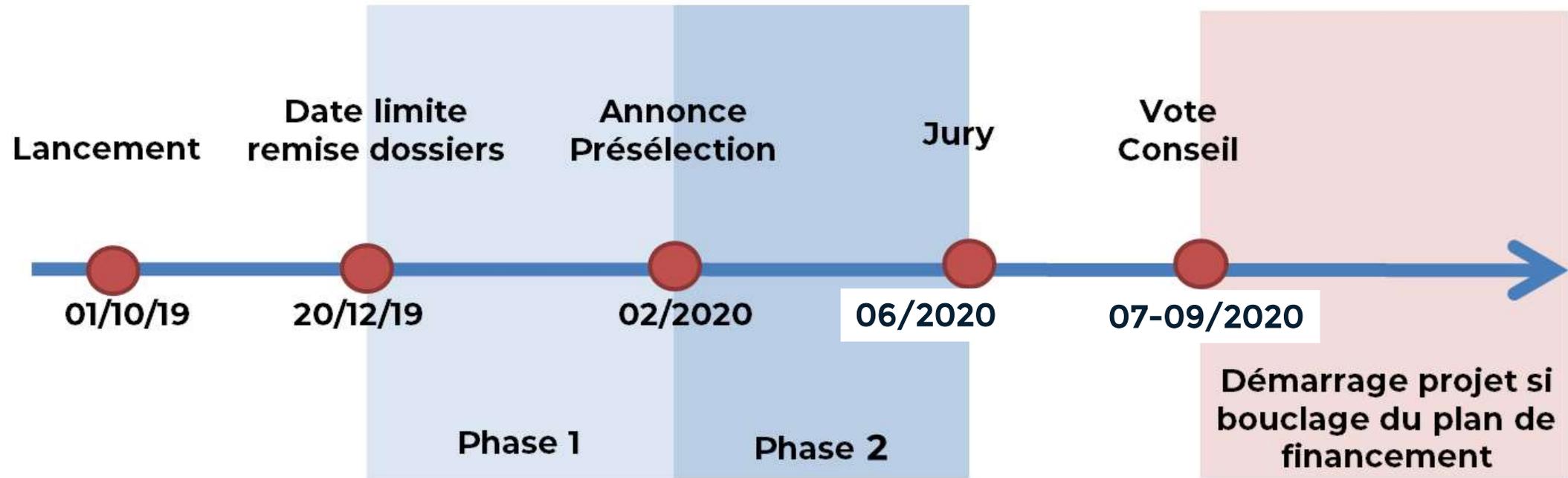
Possibilité de candidater sur 1, 2 ou 3 thèmes

1. Volet Eau et/ou Assainissement : 200.000€ max.

2. Volet Gestion des déchets ménagers : 75.000€ max.

3. Volet Énergie : 25.000€ max.

Le calendrier



Éligibilité

Conditions d'éligibilité portant sur le demandeur

- Associations de loi 1901 et 1908, fondations reconnues d'Utilité Publique, de plus d'un an d'existence
- Associations fondées, gérées et/ou financées par des collectivités territoriales non éligibles
- **Moyenne annuelle du budget total du projet ne peut excéder le budget annuel de l'association**
- Association doit mettre en œuvre des activités dans le projet et non servir uniquement d'intermédiaire
- Les rapports d'évaluation financés par la Ville de Paris dans le cadre de précédents projets devront avoir été remis pour que la candidature soit validée

Éligibilité

Conditions d'éligibilité portant sur le projet

Géographie

- Pays éligibles à l'Aide Publique au Développement
- Exclusion des zones rouge selon le MEAE
- Même zone d'intervention pour tous les volets
- Milieu urbain ou rural

Dossier

- Cadre de dossier à compléter
- Projet non déjà soumis dans des termes identiques
- Activités VDP non débutées au moment de la signature de la convention

Phasage

- Le financement peut concerner tout ou partie du projet
- Toutes les phases peuvent être financées **à l'exclusion de la phase de diagnostic**

Eligibilité

Domaines	Exemples d'activités soutenues
Eau	Production : forages, puits, captage d'eau de surface, d'eau pluviale, etc. Distribution : adduction d'eau, réseau de distribution, etc.
Assainissement	Latrines, fosses septiques, réseaux d'assainissement, reuse, gestion des boues de vidange, etc.
Déchets ménagers	Tri, Collecte : pré-collecte des déchets, collecte des déchets, valorisation et Valorisation, recyclage
Énergies	Production : développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité, géothermie, production de biogaz) Distribution : Accès, amélioration de l'efficacité des systèmes de production et de distribution
Gestion des services	Formation des gestionnaires, mise en place de cadre de concertation, mise en place de business plan, travail sur la facturation , le recouvrement, planification des investissements, etc.
Sensibilisation	Usagers, élus, milieu scolaires, autorités régionales voire ministérielles

Critères d'analyse

Demandeur (10%) :

- Spécialité
- Expérience

Qualité du diagnostic (20%) :

- Données terrains
- Pertinence de l'analyse socio-économique

Qualité de la solution (50%) :

- Aspects techniques
- Aspects environnementaux
- Organisation du service
- Aspects financiers et sociaux

Mise en œuvre du projet (20%) :

- Méthodes de suivi
- Gouvernance du projet

Aspects valorisés

- **Durabilité des projets** : technique, financière, sociale, environnementale, organisationnelle
- **Effcience du projet** : contribution aux ODD, ratio budget/bénéficiaire
- **Réponse intégrée sur plusieurs thématiques**
- **Rôle majeur des autorités locales** dans le projet et le service mis en œuvre
- **Avancement du plan de financement**
- **Soutien institutionnel au projet**

Evaluation des projets

Pour tout projet d'un montant total > 250.000€ → Évaluation externe obligatoire

- Évaluation éligible au financement de la Ville de Paris
- Remise du rapport **dans un délai de 6 mois maximum** après sa rédaction à la Ville de Paris
- Condition nécessaire pour les candidatures ultérieures

Tout projet est susceptible de faire l'objet d'une évaluation par des agents de la ville de Paris

03

Procédure de dépôt

Dépôt du dossier

1. Demander les cadres de documents et le règlement à l'adresse aap.solidae@paris.fr
2. Si votre association ne dispose pas déjà d'un compte PARIS ASSO : créer un compte PARIS ASSO et déposer tous les documents administratifs de votre association (RIB, SIRET, Statuts, déclaration au JO, etc.)
3. Utiliser et renseigner l'ensemble des documents projets fournis (Note, Cadre logique, Chronogramme, Budget)
4. Déposer le dossier avant le 20 décembre via le site PARIS ASSO **exclusivement**.

Tout dossier déposé après le 20 décembre à minuit sera rejeté

Dépôt du dossier

Description du projet

* Intitulé de la demande de subvention :

* Montant demandé : euros

* Année de la subvention :

* Cette demande fait elle suite à un appel à projet Ville de Paris ? Oui Non

* Relève-t-elle d'un projet politique de la ville ? Oui Non

Numéro d'appel à projet :

OBLIGATOIRE

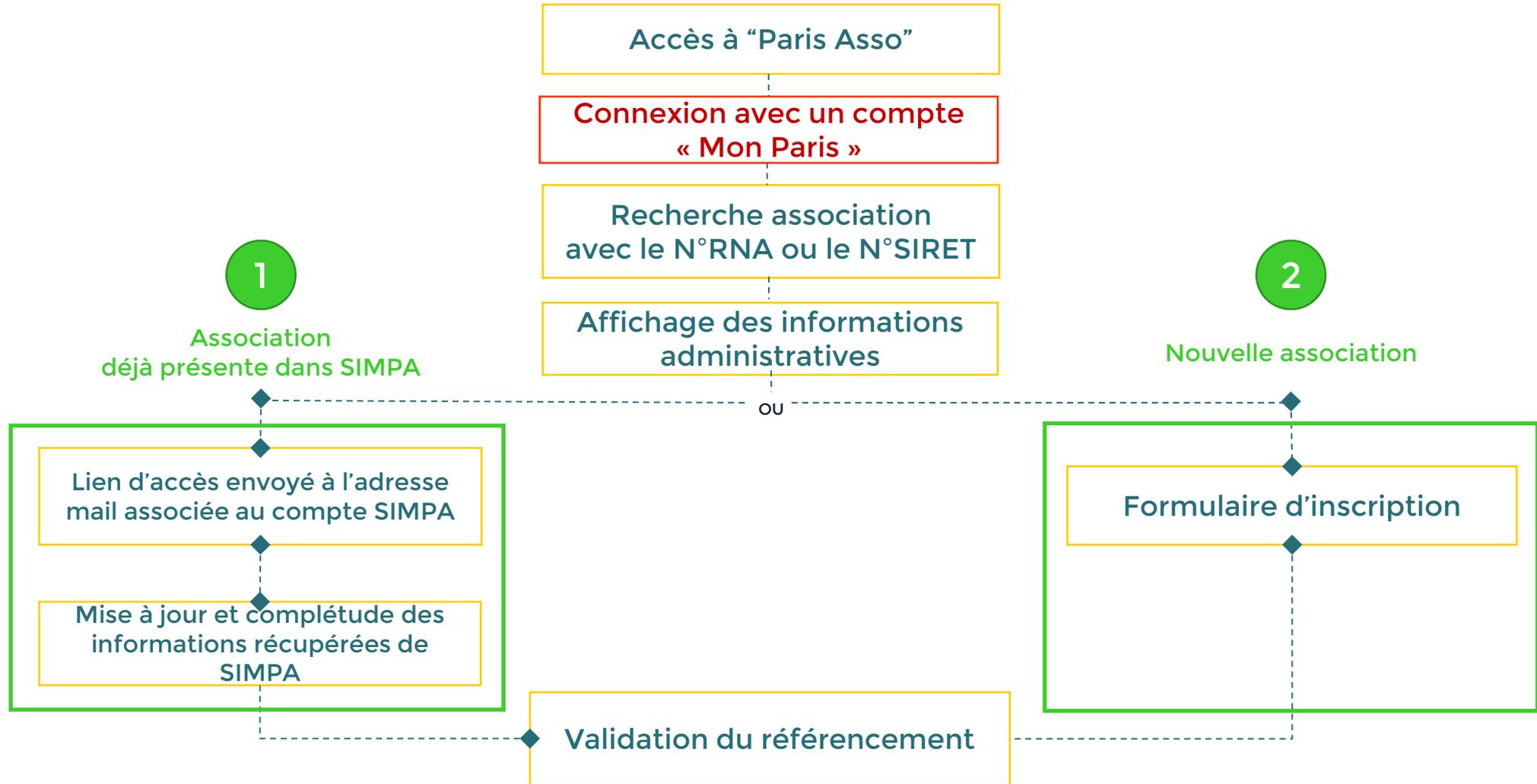
Quelques conseils

- Si ce n'est pas déjà fait : déclarer l'association sur PARIS ASSO **dès que possible** (délai d'inscription) + dépôt des documents de l'association
- Si dépôt jusqu'à une semaine avant la date limite, possibilité de vérifier que le dossier remis est bien complet et éligible à l'appel à projets
- Ne pas déposer le dossier dans les dernières heures !



Rappel du process pour migrer de SIMPA vers Paris Asso

Première utilisation de Paris Asso



La connexion à Paris Asso

La connexion à PARIS ASSO s'effectue au moyen d'un compte 'Mon Paris'.

MON PARIS

est le compte unique commun à tous les services numériques de la Ville de Paris.



- Sur **SIMPA**, il n'y avait qu'un compte lié à une seule adresse mail et un identifiant par défaut pas très sympa comme ESAP.0904233.
- **Paris Asso** permet à plusieurs membres d'une association d'intervenir en se connectant avec un identifiant et mot de passe propre à chacun. L'identifiant, plus simple à retenir, est l'adresse mail de son choix.

Compte personnel ou compte spécifique pour Paris Asso ? C'est au choix.

Si l'utilisateur ne dispose pas déjà d'un compte **Mon Paris**, ou s'il souhaite utiliser une adresse mail dédiée à son activité associative, la création du compte **Mon Paris** est instantanée.

Première utilisation de Paris Asso pour une association inscrite dans SIMPA

 Vos données et l'historique de vos démarches ont été transférées de SIMPA dans Paris Asso.

Nous nous assurons que seules les personnes habilitées peuvent y accéder en se connectant à Paris Asso.

Un lien d'accès a été envoyé à toutes les associations sur l'adresse mail associée à leur compte SIMPA.

L'asso a reçu le lien d'accès

-  Créer au besoin un compte Mon Paris
-  Cliquer sur le lien pour accéder directement aux informations de l'association et activer son espace Paris Asso

L'asso n'a pas reçu le lien

-  Créer au besoin un compte Mon Paris
-  Saisir le SIREN ou RNA
-  Demander un nouvel envoi du lien d'accès à l'adresse mail qui avait été associée au compte SIMPA¹



Conformément à la réglementation concernant la protection des données personnelles, l'adresse mail utilisée pour l'envoi est présentée partiellement masquée par des astérisques.

Si le SIRET n'apparaît pas dans Paris Asso

Pour fiabiliser les données, les informations administratives relevant du Répertoire National des Associations (Ministère de l'Intérieur) et de la base SIREN (INSEE) sont récupérées automatiquement.

Renseignez votre RNA ou SIREN

Où les trouver ?

- le **RNA** commence par la lettre W et figure sur les récépissés délivrés aux associations par les préfetures.
- le **SIREN** est constitué des 9 premiers chiffres du SIRET.



Association : AUTREMONDE

Les informations ci-dessous proviennent du Répertoire National des Associations ou de la base SIREN de l'INSEE.

Identité de l'association

Nom statutaire : AUTREMONDE

Alias ou sigle : AUTREMONDE

SIRET : 40311845800054

RNA : W751117155

Lors de l'enregistrement d'une association dans Paris Asso, ou la demande de lien d'accès pour les associations déjà inscrites, on saisit le RNA ou SIREN.

Après avoir lancé la recherche ou utilisé le lien d'accès, des informations d'identification sont affichées.



Si le SIREN n'est pas reconnu lors de la recherche ou s'il n'apparaît pas dans les informations présentées, signaler le problème au [service de l'Etat compétent](#) en indiquant le nom de l'association, son RNA et SIREN. La correction intervient le plus souvent sous 24H.

Besoin d'aide ?

Sujet de votre demande
Sélectionnez le domaine sur lequel porte votre demande.

<input type="radio"/> Familiales	<input type="radio"/> Stationnement	<input type="radio"/> Déplacements et transports	<input type="radio"/> Travaux, Aménagements, Voirie
<input type="radio"/> Logement et habitat	<input type="radio"/> Urbanisme	<input type="radio"/> Emploi et formation	<input type="radio"/> Petite enfance, enfance et éducation
<input type="radio"/> Sports et loisirs	<input type="radio"/> Culture et patrimoine	<input type="radio"/> Proximité, eau et déchets	<input type="radio"/> Espaces verts, environnement et circulations
<input type="radio"/> État civil, titres d'identité et élections	<input type="radio"/> Prévention et sécurité	<input type="radio"/> Social, santé et solidarités	<input checked="" type="radio"/> Autre

Votre message

Thématique

Sous-thématique

Message
Un message m'indique que mon association est connue plusieurs fois et je ne peux pas aller plus loin.
Que faire ?
Cordialement,
N.Z. (Frederic)

154 caractères

Nom de l'association (facultatif)

Justificatif du lien avec la personne morale (facultatif)

Un lien 'Contact' est affiché sur toutes les pages de Paris Asso. Il ouvre un formulaire de demande d'assistance.



Afin que nous puissions traiter votre message dans les meilleurs délais, il faut choisir la thématique 'Paris Asso'.

Organismes



Dans cette première version de Paris Asso, pour qu'un organisme qui n'est pas une association loi 1901 puisse se référencer, une intervention de notre part est nécessaire.

Il faut communiquer le SIREN de la structure à contact.simpa@paris.fr . Nous débloquerons la situation sous 24H.



Merci de votre écoute